

Partenariats : une approche coopérative de la sécurité



Le concept stratégique de l'OTAN considère la « sécurité coopérative » comme l'une des trois tâches fondamentales de l'OTAN. Selon ce concept, c'est dans le cadre d'un vaste réseau de relations de partenariat avec des pays et des organisations du monde entier que la promotion de la sécurité euro-atlantique peut être assurée au mieux. Ces partenariats apportent une contribution concrète et précieuse à la réussite des tâches fondamentales de l'OTAN.

Au cours des deux dernières décennies, l'Alliance a établi un réseau de partenariats structurés avec des pays de la région euro-atlantique, du pourtour méditerranéen et de la région du Golfe, ainsi que des relations individuelles avec d'autres partenaires du monde entier.

Aujourd'hui, l'OTAN coopère avec 41 pays, qui ont le statut de partenaire. Bon nombre de ces partenaires, ainsi que d'autres pays non membres, fournissent des capacités et un soutien politique substantiels pour les missions de l'Alliance. En décembre 2012, 24 pays non membres de l'OTAN fournissaient plus de 7 000 hommes pour les opérations dirigées par l'OTAN.

L'OTAN s'engage en outre activement avec d'autres acteurs – et organismes – internationaux pour traiter de questions de défense et de sécurité, et souhaite approfondir cette coopération. La complexité des opérations actuelles de soutien de la paix et de stabilisation ainsi que la nature très variable des défis de sécurité du XXI^e siècle appellent à une approche conjuguant efficacement les instruments politiques, civils et militaires.

Un réseau de partenariats avec les pays non membres

L'OTAN cherche à établir avec les pays non membres un dialogue et une coopération pratique portant sur le vaste éventail de questions politiques et sécuritaires. Le Dialogue et la coopération avec les pays non membres peuvent contribuer de manière concrète à renforcer la sécurité internationale, à défendre les valeurs fondatrices de l'Alliance, à faciliter le bon déroulement des opérations de l'OTAN, et à préparer les pays intéressés à l'adhésion.

Dans des cadres régionaux comme au niveau bilatéral, l'OTAN développe des relations fondées sur des valeurs communes, sur la réciprocité, et sur le bénéfice et le respect mutuels.

Dans la région euro-atlantique, les 28 Alliés entretiennent des relations avec 22 pays partenaires dans le cadre du **Conseil de partenariat euro-atlantique** (CPEA) et du **Partenariat pour la paix** (PPP), vaste programme de coopération bilatérale avec les pays partenaires de la région euro-atlantique. Parmi ces partenaires, l'OTAN a créé des structures spécifiques pour encadrer ses relations avec la Russie, l'Ukraine et la Géorgie.

L'OTAN développe des relations avec les sept pays du pourtour méditerranéen dans le cadre du **Dialogue méditerranéen**, ainsi qu'avec quatre pays de la région du Golfe au travers de l'**Initiative de coopération d'Istanbul**.

L'OTAN coopère aussi avec un ensemble de pays qui ne font pas partie de ces cadres de partenariat. Souvent désignés par la formule « **partenaires mondiaux** », ces pays comprennent l'Australie, le Japon, la République de Corée, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, l'Iraq, l'Afghanistan et la Mongolie.

Engagement actif avec d'autres organisations internationales

Depuis les années quatre-vingt-dix, l'OTAN entretient des relations de travail étroites avec l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Union européenne (UE) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Ces relations font partie intégrante de la

transformation que conduit actuellement l'Alliance en vue de relever efficacement les défis complexes liés à la gestion des crises et au terrorisme ainsi que les défis de sécurité émergents.

L'Alliance œuvre également en faveur de la coopération dans des domaines spécifiques avec un certain nombre d'autres organisations internationales et non gouvernementales, parmi lesquelles l'Union africaine, le Comité international de la Croix-Rouge, l'Organisation internationale pour les migrations, la Banque mondiale et l'Organisation de l'aviation civile internationale.

L'Alliance cherche à renforcer ses relations avec d'autres organisations internationales compétentes. Les principaux objectifs qui sous-tendent cette coopération sont, selon les besoins, définis comme suit :

- jouer des rôles complémentaires et synergiques en faveur de la paix et de la sécurité internationales ;
- s'engager activement avant, pendant et après une crise à promouvoir la collaboration dans l'analyse, la planification et la conduite d'activités sur le terrain, afin de maximiser la cohérence et l'efficacité de l'action internationale d'ensemble ;
- accroître le soutien à la formation et au développement de capacités régionales.

Objectifs stratégiques de partenariat

En vertu de la nouvelle politique de partenariat, les relations avec les partenaires de l'OTAN ont pour objectifs stratégiques :

- de renforcer la sécurité, la paix et la stabilité au niveau euro-atlantique et international ;
- de promouvoir la sécurité et la coopération régionales ;
- de faciliter une coopération mutuellement bénéfique sur les enjeux d'intérêt commun, y compris en ce qui concerne les efforts déployés au niveau international pour relever les défis de sécurité émergents ;
- de préparer les pays intéressés qui peuvent prétendre à l'adhésion à l'OTAN ;
- de promouvoir les réformes et les valeurs démocratiques ;
- de renforcer le soutien aux opérations et missions dirigées par l'OTAN ;
- de sensibiliser davantage aux développements sécuritaires, y compris à l'alerte rapide, de manière à prévenir les crises ;
- de renforcer la confiance et de parvenir à une meilleure compréhension mutuelle, y compris sur le rôle et les activités de l'OTAN, en particulier grâce à une diplomatie publique plus active.

Domaines prioritaires pour le dialogue, la consultation et la coopération

Dans le cadre de ces objectifs stratégiques de partenariat, des priorités seront définies pour le dialogue, la consultation et la coopération dans les domaines suivants, comme il conviendra :

- consultations politiques sur les développements de sécurité, selon les besoins, notamment sur les questions régionales, l'objectif étant en particulier de prévenir les crises et de contribuer à leur gestion ;
- coopération dans le cadre des opérations et des missions dirigées par l'OTAN ;
- réforme de la défense, renforcement des capacités et des moyens, formation et entraînement ;
- interopérabilité ;
- lutte contre le terrorisme ;
- lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs ;
- défis de sécurité émergents (notamment en lien avec la cyberdéfense), sécurité énergétique et sécurité maritime, y compris s'agissant de lutte contre la piraterie ;
- plans civils d'urgence.

Division Diplomatie publique – Section Presse et médias

Tél.: +32(0)2 707 1010/1002

E-mail: moc@hq.nato.int

#NATO #DefMin